

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
02/4/17
DOSSIER N°5538**

**FONDS DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'HEBERGEMENT
- COLLÈGE DE DUN-LE-PALESTEL**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : FONDS DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'HEBERGEMENT -
Collège de DUN-Le-PALESTEL**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
Vu la délibération N°11/3/19 du Conseil Général du 13 octobre 2011 relative au Fonds Départemental des*

Services d'Hébergement;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-02/4/17 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'accorder, au collège de DUN-LE-PALESTEL dans le cadre du Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH), les subventions suivantes :

Collège	Opération	Dépense éligible	Taux	Montant maximum de subvention
Collège Benjamin Bord de DUN-Le-PALESTEL	Remplacement d'un compresseur de chambre froide	1 475,87 €	50 %	738,00 €
	Réparation d'un four	557,22 €	50 %	279,00 €
Total :				1 017,00 €

- autorise Madame la Présidente du Conseil Départemental à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

- Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental 2023, au chapitre 65, article 657381, fonction 221.

Mme H Faivre (ayant donné pouvoir à M. L Daulny), M. L Daulny, Membres du Conseil d'Administration du collège de Dun-le-Palestel, n'ont pas pris part au vote

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET